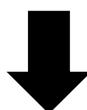


Procédure dérogation (D4 et +)

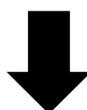
eCandidat

1. Le candidat contacte l'école doctorale pour connaître les conditions d'inscription dérogatoire
 2. Le candidat/doctorant créer son compte eCandidat + complète le compte
 3. Le candidat/doctorant télécharge le dossier de candidature + complète le dossier
 4. Le candidat transmet **le dossier papier** à l'ED
- Le dossier est composé de :
- La fiche eCandidat
 - La fiche de demande de dérogation dûment complétée
 - Le comité de suivi individuel
 - Le justificatif de financement ou l'attestation sur l'honneur concernant le financement le cas échéant (à vérifier auprès de votre ED)
 - Le rapport d'avancement de votre directeur de thèse
 - Une lettre de motivation
 - La copie de votre carte étudiante Paris Diderot
5. L'ED vérifie **le dossier papier** et le transmet au Bureau des inscriptions
 6. Le Bureau des inscriptions fait signer la dérogation à la Présidence de l'Université
 7. Le Bureau des inscriptions valide la candidature sur eCandidat
 8. Le candidat confirme sa candidature + reçoit un mail « d'autorisation d'inscription »



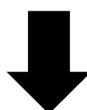
Paiement de la CVEC

Le candidat paye, s'il y est assujetti, la CVEC et récupère l'attestation CVEC



Inscription administrative

1. Inscription sur IA Réins avec ENT étudiant
2. Cliquer sur « retour d'inscription » sinon l'inscription n'est pas prise en compte
3. Paiement de l'inscription en ligne.
Pour toute difficulté de paiement en ligne, il est possible de choisir un paiement différé et de payer directement en contactant l'ED pour prendre un RDV au SFD.



Obtention de la carte étudiante

Le bureau des inscriptions édite la carte étudiante et le certificat de scolarité